



N°03 | Saison 2026-2027 | 07 juillet 2026

BULLETIN HEBDOMADAIRE

SECRÉTARIAT

Notes eFFBB

Les dernières notes de la FFBB transmises via eFFBB et à destination des clubs :

- [Assurances 2026-2027.pdf](#)
- [Calendrier Général 2026-2027. Version 3.pdf](#)
- [Protocole Commotion Cérébrale - Saison 2026-2027.pdf](#)
- [Formules des Coupes de France Seniors \(26-27\).pdf](#)

Modification horaires Comité pour la période estivale

Nous vous informons que du 13 juillet 2026 au 2 août, le secrétariat du Comité sera ouvert **uniquement les lundis et mardis**. Reprise des horaires habituels à partir du lundi 3 août 2026.

Le comité sera fermé le vendredi 10 juillet et le mardi 14 juillet 2026.
Il n'y aura pas de BH du 29 juillet au 16 août.

Renseignements Généraux – saison 2026/2027

Nous remercions chaque club de bien vouloir remplir [le formulaire des renseignements généraux](#) **avant le 12 juillet 2026** afin que le Comité dispose des coordonnées à jour des différents interlocuteurs du club :

- Président(e)
- Trésorier(e)
- Correspondant(e)
- Référent(e) licences
- Référent(e) technique
- Référent(e) arbitres
- Référent(e) 3x3

Par défaut, les informations générales seront adressées sur les adresses mails des correspondant(e)s et des président(e)s.

Des informations seront également communiquées à travers [la communauté WhatsApp du Comité](#), sous réserve de l'accord des personnes concernées (à préciser dans le présent formulaire). En cas de changement de coordonnées ou de modification de dirigeant sur un poste au cours de la saison, nous vous remercions d'alerter immédiatement le secrétariat par mail.



Ententes validées par le CD38 le 01/07/2026

- **ENTENTE BELLEDONNE GRESIVAUDAN – ARA0038041**

Entre BASKET GONCELIN GRESIVAUDAN (121) et BASKET PAYS D'ALLEVARD (010) pour les catégories DFU13, DFU15 et DFU18.

- **ENTENTE BEAUVOIR DE MARC DIEMOZ – ARA0038173**

Entre BASKET CLUB BEAUVOIR DE MARC (083) et BASKET CLUB DIEMOZ (113) pour les catégories DXU9 et DFU18.

- **ENTENTE SPORTIVE SMHEP – ARA0038085**

Entre SAINT MARTIN D'HERES BASKETBALL (052) et BBC EYBENS POISAT (021) pour les catégories DFU13, DFU15 et DFU18.

- **ENTENTE BASKET ST GEORGES/SEPTEME – ARA0038086**

Entre AS ST GEORGES D'ESPERANCHE (133) et BC SEPTEME OYTIER (047) pour la catégorie SF.

Ententes et CTC 2026-2027

Concernant les ENTENTES et/ou les CTC, et **seulement si vous êtes concernés**, vous devez nous transmettre par retour de mail avant **le 10 juillet 2026**, les coordonnées complètes des correspondants et trésoriers de l'ENTENTES et/ou de la CTC.

Candidatures évènements et formations 2026/2027

Chaque club est invité à compléter le formulaire [disponible en cliquant ici](#) pour les événements et formations du Comité à organiser pendant la saison 2026/2027. Vous devez indiquer pour chaque organisation si votre club est candidat ou non.

Ce formulaire (une saisie par club) doit être renseigné **pour le 21 août 2026 au plus tard**. La sélection des clubs organisateurs sera validée par le Comité Directeur début septembre puis annoncée aux clubs par voie de BH courant septembre.

QUALIFICATIONS

Préinscriptions 2026/2027

Depuis le 1^{er} juillet, toutes les demandes de licence à l'état « *validées groupement sportif* » passent en « *licences générées* » à la condition que le président du club ait fait sa demande de licence et que le club l'ait validée. Tant que la licence du président du club n'est pas au statut « *validée groupement sportif* », les autres licences ne pourront pas être générées.

Merci donc à l'ensemble des présidents de clubs de faire le nécessaire dans les meilleurs délais.



Surclassements région – Saison 2026/2027

Les documents de surclassements type « médecin agréé » pour la saison 2026-2027 ont été mis à jour [sur le site de la Ligue](#).

Ils sont à réaliser auprès d'un médecin agréé (liste disponible sur le site de la Ligue) sur le formulaire spécifique : [Certificat aptitude au surclassement](#). Ils sont ensuite de la compétence de la Ligue. Le formulaire dûment complété doit être transmis à la Ligue à partir du lien suivant :

[PROCÉDURE DÉMATÉRIALISÉE DE SURCLASSEMENT - SAISON 2026-2027](#)

Rappels licences

Lors du contrôle des licences nous constatons déjà un certain nombre d'anomalies :

- Le surclassement ne remplace pas le certificat médical.
- Pour les arbitres, conformément au règlement médical et au code du sport, la délivrance d'une licence est subordonnée à la production d'un certificat médical distinct du dossier médical arbitre.
- Le surclassement est valable uniquement pour la saison en cours.
- Le certificat médical est nominatif et individuel, il doit être rédigé lisiblement en langue française et daté. Il doit obligatoirement être signé du médecin et comporter son cachet ou, à défaut son numéro d'inscription au Conseil national de l'ordre des médecins FRANCAIS ainsi que ses coordonnées professionnelles (numéro du Répertoire Partagé des Professionnels de Santé), permettant l'identification du praticien dont il émane. Privilégiez le document officiel fédéral : [Certificat médical](#).

COMPÉTITIONS 5X5

Calendrier sportif 2026/2027

Nous vous invitons à prendre connaissance de la dernière version du [calendrier sportif 2026/2027 en cliquant ici](#). Il vous sera utile pour connaître les journées de championnat par catégorie, les grands événements du Comité et ainsi programmer votre saison dès à présent. Cet outil est indispensable pour la bonne gestion de vos rencontres de la saison prochaine.

Engagements équipes 2026/2027

**DERNIERS JOURS POUR ENGAGER VOS ÉQUIPES
EN CHAMPIONNATS SENIORS DÉPARTEMENTAUX ET JEUNES PRÉ-LIGUE
DATE LIMITE : VENDREDI 17 JUILLET 2026**



ENGAGEMENTS SENIORS 5x5

à renseigner avant le **17 juillet 2026**

ENGAGEMENTS U13 à U18 5x5 PRE LIGUE

à renseigner avant le **17 juillet 2026 (uniquement pour la catégorie pré-Ligue)**

En catégorie seniors, les clubs suivants bénéficient de places réservées dans les différentes divisions et n'ont pas encore procédé à l'engagement de leurs équipes :

- 003 BEAUCROISSANT IZEAUX RENAGE
- 006 CLUB SPORTIF DES 4 ROUTES
- 016 BASKET ST MARCELLIN
- 018 GRÉSIVAUDAN BASKET CLUB
- 021 BBC EYBENS POISAT
- 027 TERRES FROIDES BASKET
- 032 UJ BASKET MONSTEROUX MILIEU
- 033 BASKET CLUB MARCILLOLES PAJAY
- 038 ISÈRE SAVOIE PONT BASKET
- 047 BASKET CLUB SEPTEME OYTIER
- 048 UNION SPORTIVE VALDAINOISE
- 049 AVENIR BASKET HILAIROIS
- 052 ST MARTIN D'HÈRES BASKETBALL
- 056 LA TRONCHE MEYLAN CORENC
- 058 AS TULLINS FURES
- 060 AS LE VERSOUD
- 062 LES DAUPHINS DE CROSSEY BASKET
- 063 VOREPPE BASKET CLUB
- 073 BC FAVERGES DOLOMIEU
- 074 UNION SEYSSINET FONTAINE
- 085 ENTENTE ST GEORGES/SEPTEME
- 087 BASKET CLUB NIVOLAS
- 097 BASKET ESTRABLIN PONT EVEQUE
- 099 AVENIR BASKET DES COULEURS
- 104 VEDETTE ST VICTOR DE CESSIEU
- 114 ELAN VALLONS DE LA TOUR CESSIEU
- 122 ARTAS BASKET CLUB
- 127 ROMANCHE BASKET
- 133 AS ST GEORGES ESPERANCHE
- 136 UB LES AVENIERES AOSTE
- 146 AVENIR BASKET CHAMPIER

Les clubs ne souhaitant pas réengager une ou plusieurs de leurs équipes doivent en informer la Commission des Compétitions 5x5 dans les plus brefs délais, afin que les places laissées vacantes puissent être réattribuées.

Les clubs qui ont des contraintes de gymnase peuvent demander l'attribution d'un numéro d'ordre selon le tableau ci-dessous. Le lieu de la rencontre est précisé pour chaque journée de championnat (D = Domicile, E = Extérieur). La Commission des Compétitions 5x5 prendra en compte les demandes dans la mesure du possible.

Les demandes doivent être envoyées par mail, au plus tard le 17 juillet 2026.

N° ORDRE	1	2	3	4	5	6
19/09/2026	D	E	D	E	D	E
26/09/2026	E	D	E	D	E	D
03/10/2026	D	E	D	D	E	E
10/10/2026	E	D	E	E	D	D
07/11/2026	D	D	E	D	E	E
14/11/2026	E	D	E	D	E	D
21/11/2026	D	E	D	E	D	E
28/11/2026	E	D	E	E	D	D
05/12/2026	D	E	D	D	E	E
12/12/2026	E	E	D	E	D	D



Autres engagements à renseigner avant le 28 août pour participer dès la phase 1 :

[ENGAGEMENTS U13 à U18 5x5 D2 et D3](#)

[ENGAGEMENTS MINI BASKET U9 et U11](#)

COMPÉTITIONS 3X3

Nouvelle saison, nouveau championnat, nouveau règlement

Le championnat 3x3 Isère évolue pour la saison 2026/2027, avec des changements concernant à la fois l'appellation des divisions, le fonctionnement du championnat et son règlement. Afin de préparer au mieux la rentrée sportive, nous vous invitons à prendre connaissance des documents mis à votre disposition :

- Règlement 3x3 Isère 2026/2027 : [cliquez ici](#).
- Fonctionnement du championnat 3x3 Isère :

CHAMPIONNAT EX3 LOISIR

LE BASKET 3X3 SANS PRESSION, 100% PLAISIR !

JOUE À TON RYTHME, PRENDS DU PLAISIR ET PARTAGE !

COMMENT ÇA MARCHE ?

- 3 STOPS**
3 tournois tout au long de la saison.
- CLASSEMENT GÉNÉRAL**
L'équipe avec le plus de points cumulés remporte le titre 3x3 Isère Loisirs de sa catégorie.
- PAS DE PLAYOFFS**
Le classement final est établi après le 3^e stop.
- PAS DE QUALIFICATION POUR LES MASTERS 3X3 DE LIGUE**

CHAMPIONNAT EX3 COMPÉTITION

SEULS LES MEILLEURS IRONT AUX MASTERS !

2 PHASES POUR UN SEUL OBJECTIF : LE TITRE !

PHASE 1 : 3 STOPS QUALIFICATIFS

- 3 stops pour marquer un maximum de points.
- Le classement général après les 3 stops permet d'établir les poules de playoffs.
- Les 6 premières équipes de chaque catégorie sont qualifiées.

PHASE 2 : PLAYOFFS

- 2 poules de 3 équipes
- Les 1^{re} et 2^{es} de chaque poule qualifiées pour les 1/2
- Demi-finales : 1^{re} A vs 2^{de} B / 1^{re} B vs 2^{de} A
- Finale + match pour la 3^e place
- + Match de classement 3^e A vs 3^e B

RÈGLES PARTICULIÈRES

PHASE DE POULES
Arrêt du chrono :
• Sur faute avec lancers-francs
• Et à chaque coup de sifflet quand le chrono affiche 1 minute ou moins

DEMI-FINALES & FINALES
Arrêt du chrono à chaque coup de sifflet pendant toute la durée de la rencontre.

QUALIFICATION
L'équipe championne est qualifiée pour les MASTERS RÉGIONAUX !

Les équipes 2^e et 3^e peuvent être repêchées sur décision de la Ligue.

Nous vous remercions d'en prendre note afin de démarrer la saison dans les meilleures conditions.



VIVRE ENSEMBLE

Labels et autorisation d'activité

Dans le cadre d'une démarche visant à améliorer la compréhension et la lisibilité des dispositifs fédéraux, depuis le 1^{er} juillet 2026, plusieurs pratiques du Vivre Ensemble doivent être mises en place dans le cadre d'une « **Autorisation d'Activité** » et non plus d'un label.

Cela concerne les programmes Micro Basket, Basket Inclusif, BaskeTonik, BaskeTonik Forme et Basket Bien Être.

En revanche, l'appellation « Label » est maintenue pour le Basket Santé. Cette dénomination reste inchangée en raison des exigences fixées par le ministère chargé de la Santé dans le cadre de la reconnaissance de ce dispositif.

Les procédures de demande de label ou d'autorisation d'activité restent identiques et sont accessibles sur FBI depuis le 1^{er} juillet pour la saison 2026-2027.

Nous vous invitons à faire les démarches de labellisation et d'autorisations d'activité dès à présent.

Pour information, les clubs ci-dessous disposaient de licences U3, U4, U5 la saison dernière. Ils doivent donc demander chaque saison l'autorisation d'activité Micro Basket pour 2026-2027 :

- | | |
|--|--------------------------------|
| • DOMENE | • BC FAVERGES DOLOMIEU |
| • AL ECHIROLLES | • CHARTREUSE BASKET CLUB |
| • AS RHODANIENNE | • ELAN BVT CESSIEU |
| • AS SAINT ANDRE | • GS CHASSE SUR RHONE |
| • AVENIR BASKET HILAIROIS | • GRENOBLE BASKET 38 |
| • AVENIR BASKET DAUPHINE | • TERRES FROIDES BASKET |
| • BC DES PORTES DE L'ISERE | • SPORTING CLUB DE GIERES |
| • BC BAVONNE | • US SASSENAGEOISE |
| • BASKET CARRIERS ET PAYS DE LA PIERRE | • US SAINT PIERRE DE BRESSIEUX |
| • BC NIVOLAS | • US BASKET BEAUREPAIRE |
| • BBC EYBENS POISAT | • UNION SPORTIVE VALDAINOISE |
| • BC SAINT CLAIR SUR GALAURE | • UJ BASKET MONSTEROUX MILIEU |

Merci de votre vigilance et de votre anticipation pour la rentrée.